

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 11 MARS 2011**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 11 mars 2011, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraisse, maire.

Étaient présents : Jean-Luc Fraisse, Gilbert Meyssonnier, Roland Puech, Michèle Valentin, Jean-Paul Brustel, Pascal Garnier, Gilbert Caroff-Duflos, Éric Jacob, Hervé Trescartes, Stéphane Charrat, Patricia Payet, Jean-Michel Jamon, Bruno Christophe.

Étaient absents : Marcel Meyssonnier et Patricia Payet, qui avaient donné pouvoir respectivement à Jean-Luc Fraisse et Jean-Paul Brustel.

Secrétaire de séance : Stéphane Charrat a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1- Adoption du procès-verbal de la précédente réunion

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

2- Débat :

PLU : poursuite du débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement durable) :

M. le Maire rappelle au conseil qu'un premier débat sur le PADD a eu lieu lors de la séance du 09 mai 2009. Il explique que la nouvelle « Loi Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 a renforcé les dispositions relatives au PLU en matière de développement durable et qu'il convient d'intégrer plusieurs actions en faveur de la protection de l'environnement dans le PADD de la commune :

Les orientations retenues par la municipalité sont les suivantes :

- 1. Recentrer et densifier l'urbanisation sur le centre-bourg et sur les parties actuellement urbanisées :** Il s'agit de donner la priorité au développement urbain du bourg et d'affirmer l'identité des principaux hameaux. Ces extensions se définissent en continuité du bâti et se réaliseront de façon progressive et échelonnée dans le temps, pour répondre aux besoins en logements (dessalement des ménages et accueil de nouvelles populations). Il s'agit de poursuivre le rythme des constructions enregistré ces dernières décennies.
- 2. Développer les modes alternatifs de déplacement :**
 - au niveau des déplacements au-delà du territoire communal, encourager l'emploi des transports en commun et, à défaut, du covoiturage ;
 - développer les liaisons modes doux ; protéger les charreyrons ;
 - limiter l'utilisation de la voiture entre les zones d'habitat et les équipements publics, notamment scolaires, les commerces et services.
- 3. Inciter à la mise en place de tous les dispositifs liés aux énergies renouvelables** (constructions basse consommation, chauffage collectif, récupération des eaux pluviales, panneaux solaires,...).
- 4. Assurer la gestion des ressources en eau par :**
 - la mise en valeur des cours d'eau et la protection des captages ;
 - la surveillance des installations d'assainissement non-collectif conformément à la nouvelle réglementation, ainsi que l'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration collective ;
 - la réglementation des boisements.

Le Plan local d'Urbanisme de la commune d'Allègre s'inscrit donc pleinement dans une démarche de développement durable.

3-Délibérations :

Extension du réseau de chaleur : choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ; demande de subventions :

Roland Puech, vice-président de la commission Chaufferie, rappelle le contenu de l'étude de faisabilité relative à l'extension du réseau de chaleur bois réalisée par le bureau d'études Perrussel. Il propose au conseil, en accord avec les membres de la commission, de retenir dans un premier temps l'extension du réseau de chaleur sur la partie Fonteline-le Pré du Mié. Cette extension permettrait de desservir les locaux situés sur le parcours (gendarmerie, logements de l'OPAC et du Foyer vellave, Intermed, société BIV, la Maison d'accueil spécialisé, plus éventuellement des particuliers,...).

Il expose que pour mener à bien ce projet, quatre bureaux d'études ont été consultés pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il apparaît que le groupement Energico, du Péage de Roussillon, et Débat, d'Allas-les-Mines, propose une prestation financièrement avantageuse en accord avec le cahier des charges. La prestation, dont le montant s'élève à 29 850.00€ HT, soit 35 700.60€ TTC, comprend une phase de finalisation du projet, une phase d'assistance à sa réalisation et une aide à la préparation des pièces contractuelles (contrat de fourniture, maintenance des équipements, police d'abonnement,...).

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de retenir le groupement Energico-Débat pour 29 850.00€ HT, soit 35 700.60€ TTC, et de demander les aides les plus larges possibles à l'Europe, au titre du FEDER, à la Région, au Département et à l'ADEME.

DETR 2011 :

M. le Maire présente les projets suivants qui pourraient être présentés pour l'attribution de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux :

1. Seconde tranche des travaux de rénovation de la mairie au taux de 30% :

Tranche fonctionnelle n°2	Travaux HT	taux	DETR 2011
Travaux (46%)	230 665.57 €	x30%	69 199.67 €
Maîtrise d'œuvre (11%)	25 373.21 €	x10%	2 537.32 €
Sécurité (46%)	3 841.00 €	x10%	384.00 €
	259 879.78 €		72 120.99 €

Le taux de 30% d'aide est sollicité en raison des aménagements en lien avec l'accessibilité aux personnes handicapées. Une aide du Conseil général au titre du CG2D 3^{ème} génération sera également sollicitée.

2. Aménagement de la VC n°16 (rue de Fonteline) : estimation des travaux : 22 885€ HT.

3. Aménagement de la VC n°13U (rue Gabriel Breul) : estimation des travaux : 20 639.05€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, les propositions DETR 2011.

Schéma directeur d'assainissement : validation du zonage avant enquête publique :

M. le Maire rappelle que la Commune a confié au bureau d'études BCM le soin de réaliser, en relation avec la révision du PLU, le schéma communal d'assainissement et d'établir un projet de zonage pour l'ensemble des villages. Il expose ensuite l'étude réalisée par le cabinet BCM présentant, en fonction des possibilités foncières et des techniques disponibles, les différentes possibilités d'assainissement pour l'ensemble de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'accepter le schéma communal d'assainissement et de retenir :

- en assainissement collectif les villages suivants :
 - Besses (en totalité),
 - Menteyres (pour partie),
 - Châteauneuf (pour partie) ;
- en assainissement non-collectif les autres villages ou maisons isolées de la commune, soit :
 - Sannac, Sassac, Chabannes,
 - Chaduzias, Le Mallet, La Clède,

- Sarzols,
- La Pendery,
- Blot, Le Chier,
- Salettes, Le Mazel, Moulin Picard,
- Les Astiers, Combolivier,
- Les Crozes.

M. le Maire précise qu'une réunion sera organisée avec les habitants de Besses le 22 avril 2011.

Construction d'un réservoir à Sarzols : demande de subventions :

Roland Puech, vice-président de la commission Eau et assainissement, présente le résultat de la consultation des entreprises pour les travaux d'alimentation en eau potable du village de Sarzols. Il ressort que le montant total des travaux s'élèverait à 119 890.06€ HT. Compte tenu de l'importance de la dépense et du faible montant des aides financières escomptées, le conseil préfère abandonner le projet pour le moment.

Réalisation de la piste forestière du tour de Bar :

Sur proposition de la commission Voirie, décision est prise à l'unanimité, de confier la mission de maîtrise d'œuvre au GPF43 pour les travaux de voirie forestière au lieu-dit « Bar » au taux de 8% du montant HT des travaux et d'approuver le plan de financement ci-après :

- Dépenses :
Exécution des travaux et mission de maîtrise d'œuvre : 81 106.92€ HT
Montant éligible : 81 106.92€ HT
- Recettes :
État-FEADER : 70%, soit 56 774.84€ ;
CG2D : 10%, soit 8 110.69€ ;
Autofinancement : 16 221.39€.

En réponse à une demande expresse des conseillers, M. le Maire précise qu'il a été convenu entre les maires des communes concernées que la réglementation de la circulation des véhicules à moteur sera harmonisée sur l'ensemble du parcours.

Décharge de déchets inertes : création d'un accès et d'une plateforme ; choix de l'entreprise :

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil décide à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise la moins-disante pour la réalisation d'un accès et d'une plateforme à la décharge de Montchaud, à savoir l'entreprise LEYDIER Fabien, de Monlet, pour un montant de 4 590.40€ HT, soit 5 490.12€ TTC.

Syndicat mixte de Développement ferroviaire du Livradois Forez : adhésion de la CCPA :

M. le Maire rappelle que, par délibération du 29 septembre 2010, la Communauté de Communes des Portes d'Auvergne a demandé son adhésion au Syndicat mixte de Développement ferroviaire du Livradois-Forez ; il précise que la CCPA était précédemment membre du Syndicat en représentation-substitution de la commune d'Allègre et que l'ensemble des membres du Syndicat doivent donner leur accord à cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, donne son accord à l'adhésion de la Communauté de Communes des Portes d'Auvergne au Syndicat mixte de Développement ferroviaire du Livradois-Forez.

Coupe de bois à Baury :

M. le Maire expose au conseil qu'il a été informé par l'ONF, qu'une coupe de bois sanitaire est nécessaire à Baury, sur la parcelle B-200, appartenant au domaine privé de la commune, et qu'il y a lieu de décider de sa destination.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de vendre cette coupe, à la diligence de l'ONF, de gré à gré, si des opportunités se présentent. En fonction des propositions reçues, le conseil se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois.

SICALA : participation financière à la réalisation des travaux de restauration des berges du ruisseau de Razonnet :

Le conseil décide à l'unanimité, d'accorder au SICALA une participation financière d'un montant de 269€ pour la réalisation de travaux de lutte contre l'enrésinement sur les berges du ruisseau de Razonnet.

Adhésion du Syndicat des Eaux de Fay-Les Vastres au Syndicat de Gestion des Eaux du Velay :

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité l'adhésion du syndicat des Eaux de Fay-Les Vastres au Syndicat des Eaux du Velay.

4- Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :

Déclaration d'intention d'aliéner :

M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle B-246, sise à La Pauze, et qu'il a décidé de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune.

Avis sur la fin d'exploitation de la carrière Chambon à Ringue :

M. le Maire informe le conseil qu'il a donné son accord, sous couvert de la DREAL, à la reprise par l'entreprise Perrachon de la procédure de fin d'exploitation de l'ancienne carrière Chambon. Cet accord permettra à l'entreprise Perrachon d'accéder plus facilement à sa zone d'extraction et de reculer ses stockages situés actuellement en bordure de route départementale. En fin d'exploitation, l'entreprise Perrachon devra réhabiliter son site propre, ainsi que celui de l'ancienne carrière Chambon.

5- Informations de la municipalité :

Ecole laïque Jean Macé : Gilbert Meyssonier annonce au conseil qu'une action des parents d'élèves et des enseignants soutenue par la municipalité, aura lieu le lundi 14 mars à 8h30 à l'école pour le maintien de la 4^{ème} classe à la rentrée.

PLU : une deuxième réunion publique de concertation aura lieu le jeudi 14 avril, à 20h30, au Centre George Sand.

Nettoyage de printemps : il aura lieu le samedi 19 mars, le point de départ est fixé à 14h00 au Centre George Sand. Un goûter sera offert par la municipalité.

Séance levée à 22h40.